

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze mai deux mil vingt et un à onze heures ont été dressés les convocations de MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Karl PAWLOWSKY, Michelle TRICOT, Philippe SAVY, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, Jean-Claude MONNET, Claudette TAILLARDAT, Catherine DUPOIRIER, Eric LAMBERT, Michel VIÉ, Quentin MENEURET, Jérémy DEBELLE, Elodie GAULTIER, Clémence MERCIER, Agnès ROBIN, Romain GIRARD, Christine LORY, Benoît VIVIER, conseillers municipaux, en vue de la session qui se tiendra le SAMEDI 10 AVRIL 2021 à 10 heures 00, à la salle des fêtes, conformément à la délibération n° 2020-23/09-1 du 23 septembre 2020 visant à adapter le fonctionnement du conseil municipal pendant l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

ORDRE DU JOUR

- RPI : organisation répartition des classes rentrée 2021
- Création d'un Syndicat de Regroupement Pédagogique (RPI) Montgivray-Lacs-Briantes
- Constitution des bureaux de vote du double scrutin régionales/départementales des dimanches 20 et 27 juin 2021
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Ste-Geneviève- année 2018-2019
- Questions et informations diverses.

Le maire,
Michel BLIN.

Séance du 26 MAI 2021

N° 2021-03

L'an deux mil vingt et un, le 26 MAI à 20h00, le conseil municipal de MONTGIVRAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel BLIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2021.

Nombre de membres - Afférents au Conseil Municipal : 19
- Nombre de membres en exercice : 19
- Qui ont pris part aux délibérations : 19 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents – MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Philippe SAVY, Michelle TRICOT, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, Jean-Claude MONNET, Eric LAMBERT, Claudette TAILLARDAT, Michel VIÉ, Quentin MENEURET Catherine DUPOIRIER, Elodie GAULTIER, Jérémy DEBELLE, Clémence MERCIER, Benoît VIVIER, Christine LORY, Agnès ROBIN, Romain GIRARD.

Etai(en)t excusé(s) : Karl PAWLOWSKY, donne pouvoir à Hélène CHARRIER.

Etai(en)t absent(s) :

Secrétaire Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 10 AVRIL 2021.

Aucune observation n'étant relevée, l'assemblée passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.

**2021-26/05-1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA
DEMISSION DE M. EMMANUEL DENORMANDIE**

reçu à la sous-Préfecture le 27/05/2021.

Comme il en a informé le conseil municipal en séance du 10 avril dernier, M. Emmanuel DENORMANDIE a notifié par lettre à M. le Maire sa démission pour raison professionnelle.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, dans les communes de plus de 1.000 habitants, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) de l'installation de Mr Romain GIRARD, suivant de la liste « aimer Montgivray avec vous » en qualité de conseiller municipal, avec effet au 20 avril 2021, date de réception de sa lettre,
- 2) du remplacement de M. Emmanuel DENORMANDIE par M. Romain GIRARD, qui accepte, aux fonctions annexes suivantes :
 - * délégué titulaire au syndicat mixte du Pays de la Châtre en Berry
 - * délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de la Châtre (SIACC)
 - * membre de la commission municipale des finances
- 3) de la modification du tableau du Conseil Municipal **joint en annexe de la présente** délibération.

2021-26/05-2

**CREATION D'UN SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE RPI
MONTGIVRAY-BRIANTES-LACS « Montbrilacs »**

reçu à la sous-Préfecture le 27/05/2021.

M. le Maire propose la création d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique entre les communes de Montgivray-Briantes-Lacs. Il expose le coût du fonctionnement d'un tel syndicat, ainsi que les dispositions concernant les services.

Il informe que, comme l'indique l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un arrêté de périmètre peut être fixé par le Préfet, dans un délai de deux mois à compter de la première délibération transmise, si un ou plusieurs conseillers municipaux demandent la création d'un syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, demande à M. le Préfet de l'Indre la création d'un Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique sur le périmètre des communes de Montgivray, Briantes et Lacs.

Coût du fonctionnement du syndicat

ART. 15212-18 du CGCT : « il pourvoit aux dépenses d'entretien des Etablissements ou services pour lesquels il est constitué »

Le syndicat réglera les demandes de participation des communes et établissements extérieurs pour les frais de fonctionnement définis par l'Etat.

Cette participation sera intégrée dans le recouvrement annuel du syndicat auprès des 3 communes.

Suivant les statuts du RPI, la cantine restera en gestion directe par chaque commune.

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, les trois Communes désigneront 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

2021-26/05-3

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE STE-GENEVIEVE- année 2018-2019

reçu à la sous-Préfecture le 27/05/2021.

M. le Maire rappelle le recours de l'OGEC (organisme de gestion) de l'école privée Ste-Geneviève – la Châtre- pour la prise en charge des frais de fonctionnement pour la scolarisation de 5 élèves de Montgivray en 2018-2019. (il était demandé 525 € / élève).

Le conseil municipal a délibéré le 10 avril 2021 acceptant de participer à hauteur de 159,37 € / élève.

A la demande de Mme la sous-préfète en date du 03 mai dernier et conformément à la circulaire 2012-025 15/02/12 du ministère de l'Education Nationale, des postes de dépenses supplémentaires ont été pris en compte (*) donnant lieu à un recalcul porté à 1.165,48 € / élève (base budget 2019)

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- propose à l'OGEC, sous couvert de Mme la sous-préfète, de participer à hauteur du coût demandé initialement, soit 525 € / élève.
- Prend acte que les crédits sont inscrits au budget (article 6558 « contributions obligatoires »)

() Entretien locaux (classes, cour récréation, bureau, gymnase..., Chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien, petit équipement, contrats maintenance, assurances..., Fournitures scolaires et pédagogiques, Maintenance informatique, bureautique, frais connexion et abonnements, Rémunération intervenants communaux et extérieurs chargés d'assister les enseignants PENDANT les heures de cours, Transports pour activités extérieures (piscine, ciné, théâtre...), Quote-part services généraux mairie pour le fonctionnement des écoles, entretien remplacement mobilier et matériel collectif d'enseignement.*

ELECTIONS

Les bureaux de vote sont constitués pour le double scrutin Régionales et Départementales des 20 et 27 juin. Des électeurs hors conseil municipal seront sollicités pour être assesseurs.

Vu le contexte de crise sanitaire, les services de l'Etat préconisent très fortement la vaccination des personnes tenant les bureaux (ou test PCR de moins de 72 h).

ECOLES – rentrée 2021

Une note sera adressée aux parents d'élèves sur l'organisation et la répartition des classes. La suppression de la classe de CP à Montgivray est à déplorer. Les circuits de ramassage scolaire seront modifiés en conséquence.

La semaine de 4,5 jours est maintenue, ainsi que les TAP un après-midi par semaine dans chaque commune : mardi Briantes, Jeudi Lacs, Vendredi Montgivray.

Avec un effectif prévisionnel de 21 enfants en maternelle, une seule ATSEM serait suffisante pour assister l'enseignante (1 pour 25 maximum). Un dialogue sera nécessaire auprès des 2 agents ATSEM pour envisager une solution.

FONDS EUROPEENS « LEADER « INSCRIPTION SUR CREDITS SUPPLEMENTAIRES

La répartition des crédits est en cours d'études. Le syndicat de Pays informe que toutes les demandes ne pourront être satisfaites.

* organisation du 2^{ème} Salon du Polar en 2022 : les dépenses présentées ne sont pas assez « durables » (publicité, objets, communication, repas hébergements...)

D'autre part, le montant plancher subventionnable doit atteindre 7.900 € ht (soit au budget 9.480 € ttc). Il est décidé de retirer la demande.

* Réalisation de panneaux QR codes sur les lieux remarquables en lien avec l'histoire de la commune.

Plusieurs devis seront demandés à des fournisseurs, pour présentation du dossier à la subvention Leader.

NOUVEAU CLUB-HOUSE du stade : règlement d'utilisation

Le règlement est signé par le président de l'USM. L'état des lieux contradictoire doit être fixé avec le Président ou autre membre du bureau de l'USM, qui devra fournir une attestation d'assurance RC.

2021-26/05-4

PROJET de CREATION d'un TIERS LIEU en centre-bourg- ACQUISITION du bâtiment 6 place de Verdun

M. le Maire informe l'assemblée les opportunités actuelles de financements pour les projets structurants des collectivités, notamment dans le cadre du plan de relance de l'Etat, et de programmes spécifiques de l'Europe, de la Région, et du Département.

Après expertise et conseils auprès de responsables urbanisme-architecture et financements publics, la création d'un espace mixte (tiers lieu) permettant de dynamiser le centre-bourg et l'attractivité de la commune semble réalisable.

Le bâtiment de l'ancien café-restaurant « l'air du temps » situé au cœur du bourg, face à la mairie, en vente, offre un potentiel d'aménagement très intéressant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- Considérant les atouts présentés par le concept d'un tiers lieu en centre-bourg,
- accepte à la majorité (1 abstention M. Benoît Vivier) d'acquérir le bâtiment appartenant à M. Claude LEGRAND – St Chartier, situé 6 place de Verdun, cadastré G 0733, au prix de 75.000 € plus les frais afférents,
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié auprès de l'étude CLAN de POMMEYRAC à La Châtre.

(extrait du compte-rendu d'état des lieux de M. Philippe Guillot, service financements du Département)

Le prix de vente serait de 75.000€ ,ce qui apparaît correct au CAUE.

Estimations des travaux:50.000 en bas,150.000 en haut.

Un tiers-lieu pourrait être aménagé en rez-de-chaussée, il faudrait trouver une association ou un ensemble d'associations, ou un ensemble d'acteurs qui aient un projet pour aller vers UNE FABRIQUE DE TERRITOIRE. La commune ferait les travaux et installerait une somme d'occupants "agglomérés" qui en feraient un lieu d'échanges, de création, de phosphorescence des talents, complémentaires de l'espace co-working installé à proximité. Ce serait aussi un lieu d'expositions et intergénérationnel, à vocation socio-culturelle. En somme un bâtiment dont l'occupation pourrait être largement modulable.

Pour le financement CD (FONDS SOCIO-CULTUREL)+ETAT (FABRIQUE DE TERRITOIRE dans le cadre du plan de relance ou DETR/DSIL)+EUROPE(TIERS-LIEUX)+CARSAT seraient à étudier. Le dossier pourrait être monté dans le cadre de PETITES VILLES DE DEMAIN par le chef de projet LA CHATRE/ SAINTE-SEVERE.

A l'étage un ou 2 logements d'un total de 70 m2 POURRAIENT ETRE REALISES. Il y aurait aussi un ou deux cabinets pour professionnels de santé avec salle d'attente. là aussi DSIL et EUROPE pourraient être regardés attentivement(il y a un chapitre relatif à la santé dans le FEDER 2022/2027).

Le(s)logement(s)pourraient être affectés à des stagiaires/remplaçants du domaine médical et/ou à des apprentis. FONDS UNE COMMUNE UN LOGEMENT à voir.

PROJET INTERESSANT, UNIQUE DANS L'INDRE.

compte-rendu des diverses commissions

* salon du Polar La 1^{ère} édition organisée dimanche 23 mai a connu un franc succès avec les remerciements des auteurs, éditeurs, et du public pour la qualité de l'accueil

La municipalité remercie la Région Centre pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 €, Evelyne Caron, les Editions la Bouinotte, et les bénévoles pour leur implication. Un bilan financier sera établi.

- * Espace co-working : le mobilier et le matériel informatique sont livrés. En attente de la connexion au réseau fibre (via Coriolis), et de la rédaction du règlement intérieur d'utilisation.
- * Circuits de randonnée de Montgivray : les flyers sont en cours de commande. Les panneaux QR Codes sont prévus dans le cadre de la subvention Leader.
- * projet de marché mensuel de producteurs (3è. Dimanche du mois) porté par M. Vié et J. Debelle. Les contacts sont en cours auprès de potentiels exposants (17). Voir conditions d'accès à l'électricité pour camions frigo et caisses enregistreuses, tarifs ? arrêté du Maire...

Remerciements

- * Fondation du Patrimoine, pour le renouvellement de l'adhésion

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL Entre le 10 avril et le 25 mai 2021

- ***Droit de Prémption Urbain, non exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :***

Décision du 02 avril 2021 parcelle F 1713 « 30 rue des huchettes », bâtie, 4.010 m2

Décision du 05 mai 2021 parcelle F 1187 « 37 rue des prés burats », bâtie, 1.378 m2

Décision du 05 mai 2021 parcelles H 422 et 427, « le Châtelet », bâties, 2.852 m2

- ***intenter au nom de la commune des actions en justice :***

plainte pour vandalisme au camping en mai 2020

En vue de l'audience au tribunal de Châteauroux fixée lundi 31 mai 2021

- Désignation de Maître Julio ODETTI, avocat, pour défense de la Commune, déclaré à l'assurance juridique communale Juridica/Axa
L'assurance a pris en charge le remplacement d'une porte de sanitaires en 2020= 2675 €. Les autres dégâts se chiffrent à 1107 € (matériel) + 901 € (coût de main d'œuvre réparations)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour copie conforme,
Le maire,
Michel BLIN